

Parlement francophone bruxellois
(Assemblée de la Commission communautaire française)
site: www.parlementfrancophone.brussels

Commission des Affaires sociales,
de la Famille et de la Santé

Convocation¹

Mardi 14 septembre 2021 – 14h30
Rue du Lombard, 69 – 1000 Bruxelles
Salles des séances plénières
et visioconférence

Mesures sanitaires

- ❖ La commission se tient de manière mixte (présentiel et en visioconférence), avec un encouragement aux prises de parole en présentiel. Le président de la commission, au minimum, est donc présent en salle ainsi que la secrétaire administrative.
- ❖ Priorité est donnée aux membres effectifs et suppléants de la commission.
- ❖ Une intervention est possible en visioconférence pour les membres de la commission qui suivent les débats en visioconférence.
- ❖ Les autres députés suivent la séance en visioconférence et peuvent intervenir à distance.
- ❖ Les collaborateurs des membres effectifs ou leurs suppléants sont autorisés en salle s'il reste de la place.
- ❖ Le port du masque est obligatoire, sauf lors des prises de parole.
- ❖ Il est interdit de s'asseoir sur les chaises sur lesquelles le pictogramme *ad hoc* a été apposé.
- ❖ Le vote se fait caméra allumée pour les personnes en visioconférence.

Ordre du jour

- 1. Suivi du Jeudi de l'hémicycle du 4 mars 2021 sur la thématique de « Drugs in Brussels »**
 - Ordre des travaux
- 2. Divers**

¹ Dans les conditions de l'article 20 du Règlement, les réunions sont publiques. Toutefois, eu égard aux mesures sanitaires liées à la pandémie du Covid-19, l'accès au Parlement est réservé aux personnes dûment autorisées. Le public peut, dès lors, suivre les débats via le lien <https://www.parlementfrancophone.brussels/agenda/ecouter-les-seances/>.

Composition de la commission

Présidence : M. David Weytsman

Vice-présidences : Mme Farida Tahar et M. Ibrahim Donmez

Membres effectifs :

PS : Mme Delphine Chabbert, M. Ibrahim Donmez, Mme Fadila Laanan

Ecolo : Mme Zoé Genot, M. Ahmed Mouhssin, Mme Farida Tahar

MR : Mme Latifa Aït-Baala, M. David Weytsman

DéFI : Mme Nicole Nketo Bomele, M. Jonathan de Patoul

PTB : M. Jean-Pierre Kerckhofs, Mme Stéphanie Koplowicz

Membres suppléants :

PS : Mme Nadia El Yousfi, Mme Isabelle Emmery, M. Jamal Ikazban, M. Julien Uyttendaele

Ecolo : Mme Barbara de Radiguès, Mme Margaux De Ré, Mme Marie Lecocq, M. Hicham Talhi

MR : Mme Dominique Dufourny, M. David Leisterh, Mme Viviane Teitelbaum

DéFI : Mme Ariane de Lobkowicz-d'Ursel, M. Sadik Köksal, M. Christophe Magdalijs

PTB : Mme Elisa Groppi, M. Youssef Handichi, M. Luc Vancauwenberge

Article 15.4 du Règlement du Parlement francophone bruxellois: « *En cas d'absence d'un membre effectif, il est pourvu à son remplacement par un des membres suppléants appartenant au même groupe politique. Le président de la commission permanente est informé de ce remplacement.*

En outre, les membres effectifs et suppléants des commissions permanentes peuvent être remplacés pour une réunion par un autre membre du même groupe. Dans ce cas, le président du groupe politique concerné en informe par écrit le président de la commission permanente au plus tard avant le premier vote. Ce remplacement est mentionné au compte rendu de la séance plénière suivante. ».

Des votes sont susceptibles d'intervenir pour chaque point inscrit à l'ordre du jour. Ces votes seront pris en compte pour le calcul du montant de l'indemnité parlementaire (conformément à l'art. 24 du Règlement du Parlement francophone bruxellois).